

Prévention Sécurité

REF : DPS2014007

Signataire : SM

Séance du Conseil Municipal du 18/12/2014

RAPPORTEUR : Jean-François MONINO

OBJET : Signature de la Convention d'attribution de subvention avec l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances (ACSE) pour la réalisation de projets financés dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) 2014, pour l'installation d'un système de vidéo-protection.

EXPOSE :

L'article 5 de la Loi du 5 mars 2007 a prévu la création d'un Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), géré par l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances (ACSE), permettant de pourvoir au financement d'actions concourant à la prévention de la délinquance et la sécurité.

La Circulaire du Préfet, Secrétaire général du Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance du 28 janvier 2014 a précisé les orientations du Fonds pour l'année 2014.

L'appel à projet pour les communes du département a été notifié par la Préfecture de Seine-Saint-Denis pour l'année 2014.

Pour ce qui concerne l'appel à projets 2014, la municipalité a déposé un dossier relatif à la l'installation d'un système de vidéo-protection sur le territoire de la commune d'Aubervilliers qui a été retenu.

Le montant total de la subvention obtenue, au titre des appels à projets 2014 du FIPD s'élève à 172 000 euros.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice :..... 49

DU 18 Décembre 2014

Présents :..... 33

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 18 décembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 11 décembre 2014, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, 1^{ère} Adjointe au Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mme CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme TLILI Leila, M. MONINO Jean-François, Mme GRARE Laurence, M. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Soizig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc, Adjoints au Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, LE HYARIC Patrick, WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mmes LE MOINE Sandrine, FAGARD Alice, MM. SANON Guillaume, SALVATOR Jacques, Mme YONNET Evelyne, M. LOGRE Benoît, Mmes VIGEANT Claire, LENOURY Nadia, MM. BIDAL Damien, ZAIRI Rachid, Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

M. BEAUDET Pascal	Représenté par :	M. DAGUET Anthony
Mme PEJOUX Claudine	Représentée par :	Mme MERCADER Y PUIG Maria
Mme DUCATTEAU Sylvie	Représentée par :	Mme VALLY Sophie
M. PLEE Eric	Représenté par :	Mme DERKAOUI Mériem
Mme MBONDO Thérèse	Représentée par :	M. CHOUDER Féthi
M. KADDOURI Nouredine,	Représenté par :	Mme KOUAME AKOUA Marie
Mme RABAH Hana	Représentée par :	M. KARROUMI Sofienne
Mme ALVES Presilya	Représentée par :	M. ZAIRI Rachid
Mme LENZI Ling	Représentée par :	Mme LENOURY Nadia

EXCUSES : Mme MILLA Josiane, MM. HAFIDI Abderrahim, AIT BOUALI Omar, RACHEDI Hakim

ABSENTS: Mmes REDOUANE Wassila, SIGNATE Rouguy, HAMDANE Bouchera

Secrétaire de séance : M. KARROUMI Sofienne

Direction Générale des Services / Direction de la Prévention et de la Sécurité

Prévention Sécurité

REF : DPS2014007

Signataire : SM

OBJET :Signature de la Convention d'attribution de subvention avec l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances (ACSE) pour la réalisation de projets financés dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) 2014, pour l'installation d'un système de vidéo-protection.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 5 de la Loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance instaurant un Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance,

Vu la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2013-2017,

Vu la Circulaire du Préfet, Secrétaire général du Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance 28 janvier 2014 relative aux orientations pour l'utilisation des crédits du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance,

Vu l'appel à projet de la Préfecture de Seine-Saint-Denis pour l'année 2014,

Vu le projet de convention,

Considérant les actions menées dans le cadre du contrat local de sécurité,

Considérant que ces actions remplissent les conditions d'octroi de subventions dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance,

A l'unanimité

DELIBERE :

AUTORISE le Maire à signer la convention d'attribution par le FIPD de subventions d'un montant de 172 000 euros.

Reçu en préfecture le : 19/12/2014

Publié le : 19/12/2014

Certifié exécutoire le : 19/12/2014

L'Adjoint délégué

Sofienne KARROUMI



L'Adjoint délégué

Sofienne KARROUMI

